

Octobre 2014

Flashinfo



bellengreville
Val és dunes

© Covid photo / Fabria

La paille, une des principales matières organiques valorisables

Introduction

Bonjour,

Un projet d'implantation d'une entreprise de méthanisation à Bellengreville suscite quelques interrogations bien naturelles. Nous revenons vers vous avec des informations complémentaires, réalistes et neutres, sur le projet de la société Vol'V Biomasse, porteuse de la démarche. Pour obtenir des réponses à vos questions, d'autres rencontres seront organisées afin que vous puissiez objectivement être rassurés. Et si cela doit aboutir, nous accueillerons une nouvelle entreprise dans notre commune, créatrice d'emplois et agissant au quotidien pour l'énergie durable.

Nous restons à votre écoute.

Dominique Piat, Maire
et l'équipe municipale.

Quid de «la méthanisation» ?

Voici la définition du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène. Elle produit un gaz, appelé « biogaz », composé principalement de méthane (gaz utilisé pour votre chaudière ou votre gazinière) et de dioxyde de carbone. C'est le méthane contenu dans le

biogaz qui lui octroie ses vertus énergétiques. Cette réaction produit également un résidu, appelé digestat, qu'il est ensuite possible de valoriser en tant que fertilisant pour l'agriculture.

Elle réduit le volume des déchets organiques et contribue à la production d'énergie renouvelable.

Et que pense l'ADEME,

l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de la méthanisation ?

« La méthanisation est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques puisqu'elle permet un double bénéfice de valorisation organique et énergétique. Elle est particulièrement adaptée à des déchets issus d'un tri à la source ou d'une collecte sélective, dont la production et la composition sont constantes dans le temps... Enfin, l'ADEME insiste sur l'optimisation du bilan énergétique (consommation/valorisation) selon le contexte local. La valorisation du biogaz doit aller le plus souvent au-delà d'une production électrique seule en répondant aux besoins de chaleur d'un territoire, ou demain aux possibilités d'injection dans un réseau de transport ou de distribution ou d'utilisation en biocarburant.

Une installation de méthanisation bien réfléchie et bien conçue ne présente pas de nuisances olfactives. Les sources potentielles de bruit liées à une installation de méthanisation sont le transport des déchets et le fonctionnement des moteurs de cogénération. Le procédé de méthanisation en lui-même est silencieux. »

Sur le site de Bellengreville, il n'y aura pas de moteurs de cogénération. Les déchets évoqués ci-dessus par l'Ademe seront pour l'unité de méthanisation des «matières organiques» telles que la paille, des sous-produits du lin, de la litière de haras, etc.

Source : avis de l'Ademe 22 novembre 2011.

L'implication du Conseil municipal :

Les élus de Bellengreville accompagnent les démarches d'entrepreneariat sur la commune, et notamment celle de Vol'V Biomasse en faveur de l'emploi et de l'énergie renouvelable. Le conseil municipal a délibéré le 26 mai dernier en vue d'une modification du Plan d'occupation des sols pour ouvrir à l'urbanisation une zone située sur le hameau de Franqueville (2 hectares soit l'équivalence de deux terrains de football). Elle permettrait à des entreprises comme Vol'V Biomasse de

s'installer sur la commune. Une procédure d'enquête publique sera mise en place. Un commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif de Caen, effectuera des permanences et au final, se prononcera.

La population est ainsi associée au projet dans la commune. Pour rappel, la mairie a diffusé un flash info en juin en consacrant une page à Vol'V Biomasse et une réunion d'information ouverte à tous s'est tenue le 19 juin.

Le projet de création d'entreprise Vol-V

L'implantation de cette unité de méthanisation à Bellengreville est stratégique : situation géographique idéale entre la Plaine de Caen et le Pays d'Auge, desserte routière, proximité des fournisseurs de la ressource et des destinataires des digestats, présence d'une canalisation de transport de gaz pour livrer l'énergie produite, et à au moins 150 mètres de l'habitat, etc.

Vol-V Biomasse envisage donc de créer un site d'exploitation pour produire de l'énergie renouvelable en valorisant les matières organiques du territoire (paille, sous-produits du lin, litière de Haras, etc). La centrale devrait valoriser de l'ordre de 28 000 tonnes de matières par an et ainsi produire plus de 4 300 000 m3 de biogaz. Le biogaz produit sera épuré puis injecté dans le réseau de transport de gaz naturel (équivalent à la consommation de 1 900 voitures parcourant 20 000 km par an).

Une réelle réflexion d'ensemble incluant l'insertion paysagère est prévue. En aucun cas, la présence de mouches, rongeurs, nuisibles, ne serait acceptable, tolérée et conforme à la législation que Vol'V Biomasse entend bien respecter. Vol'V Biomasse sera notamment soumis à l'agrément des services de la Direction Départementale de la protection des populations et devra naturellement appliquer des mesures préventives.

Le site sera également soumis à la «Loi sur l'eau» contrôlée par la DREAL (services de l'Etat). Les eaux de ruissellement seront récupérées dans deux bassins étanches, aucune pollution des nappes phréatiques n'a lieu d'être.

Le bruit sera, conformément à la réglementation, limité à 70 décibels le jour, 60 la nuit en limite de propriété. 70 décibels, c'est l'équivalent du bruit d'une machine à laver en essorage.

Concernant les odeurs, il faut savoir que la méthanisation est un processus de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène, elle ne génère pas d'odeur. Un diagnostic olfactif sera réalisé avant la mise en service de l'unité et renouvelé après un an d'exploitation. Une obligation de résultat est donc imposée à l'exploitant.

Concernant l'incendie et l'explosion, une étude de dangers conforme à la réglementation sera réalisée et instruite par la DREAL.

Enfin, entre 10 à 15 rotations de camions par jour en moyenne sont envisagées en provenance de la RD613.

La société Vol'V Biomasse

Le siège est situé à Montpellier. C'est un acteur important des énergies renouvelables. Il initie, développe, finance, construit et exploite des projets de production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse. Une part importante de l'activité concerne la méthanisation. VOL-V Biomasse a l'ambition d'être producteur de biométhane en France.

Contact Vol-V Biomasse :

Tel : 02 32 95 15 16

Mail : info.biomasse@vol-v.com



Commémoration du 70^{ème} anniversaire à Bellengreville

Marie-France Boudesseul, Lydie Christy, Anita Renard et Jacques Barbet vous proposent **une exposition de photos et de documents le 11 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h**, puis le lendemain, un **débat sur la guerre de 1939 à 1945** raconté par les habitants de la commune.

Rendez-vous à la salle des mariages, rue Leonard Gille.



Les musicales en Val ès dunes, quelques dates :

Samedi 6 décembre,

concert de la chorale « la Cingalaise » au profit du téléthon à l'église d'Argences.

Samedi 31 janvier,

le groupe « Jazz du lundi soir » présente son répertoire de morceaux de jazz « arrangés » à la salle des fêtes d'Airan.

Théâtre avec Aposa au forum d'Argences à 20h30 :

Chevauchée lyrique – New lyrique Boys Band le **mercredi 15 octobre**.

L'apprentie sage-femme – Compagnie « En votre compagnie » le **jeudi 13 novembre**.

Réservation au **02 31 23 60 01**.

Contact Mairie Horaires Mairie

10 Rue Léonard Gille
14370 - Bellengreville
02 31 23 68 38

Lundi : 8h45 à 12h
Mardi : 8h45 à 12h
Mercredi : 14h à 18h30
Jeudi : fermé
Vendredi : 13h30 à 17h30

